

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL  
DU 10 MARS 2003**

L'an deux mille trois, le dix mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, maire.

Présents: MM M. MAILLOT, F. THIBAUT, Mme N. TERRIOT, MM. C. BAUJARD, H. GAUDÉ, M. GASNIER, J. GRELET, JM. COLLET, B. LÉON, Mmes D. BOURGEOIS, M. ROUSSELET, D. LETOUZEY, A. GIGON, C. CORMILLOT, M. P. TISSERAND, Mmes, A. DEMANGEON, S. BEN AÏM, M. JM GARCIA, Mme C. BRUNEL, MM. H. CONSTANT, A. BŒUF, C. MARCEAU, M. DESBOIS

Excusé(e)s : M. BIGEARD (procuration à JM COLLET), C. JEAUGEY (procuration à C. CORMILLOT)

Absent(e)s : M. DUCHAMP - V. FERBER

**1) Approbation de procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2003 -**

Monsieur Henri Constant demande à ce que le compte-rendu soit modifié pour le paragraphe concernant la majoration fiscale appliquée par le Conseil Général en 2003. En effet, la majoration de 10 % concerne le produit de fiscalité et non les taux.

**2) Madame LETOUZEY est élue secrétaire de séance**

**3) Compte-rendu des décisions prises par le Maire**

Le Conseil Municipal donne acte à M. Le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par délibération du 9 avril 2001) de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner les biens désignés.

**4) Installation d'un conseiller municipal :**

Madame Lucette LEBEUF ayant informé Monsieur le Maire de sa démission du Conseil Municipal, Monsieur Jean-Marc GARCIA qui vient immédiatement après le dernier élu de la liste « Agir Ensemble » est installé dans les fonctions de conseiller municipal.

**5) Remplacement d'un délégué à la Commission Communale « Affaires économiques – Intercommunalité »**

Le conseil municipal procède au remplacement d'un délégué à la Commission Communale « Affaires économiques – Intercommunalité » :

Ont obtenu : Monsieur Jean-Marc GARCIA – 19 voix

Bulletins blancs : 6

**6) Personnel communal : création de deux postes d'agent administratif et deux emplois saisonniers - suppression d'un poste de rédacteur principal**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer deux postes d'agent administratif à temps complet, deux emplois saisonniers au service des espaces verts et de supprimer un poste de rédacteur principal.

**7) Budget primitif communal 2003 :**

Le conseil municipal approuve par 20 voix « pour » et 5 absentions le projet de budget primitif 2003 qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 3 243 754 euros
- Investissement : 1 250 350 euros

Monsieur Henri CONSTANT souhaiterait connaître le montant réel du coût des transferts de compétences à la CO.VA.TI. pour juger globalement.

**8) Budget primitif eau 2003 :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de budget primitif « eau » 2003 qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 148 691 euros
- Investissement : 229 477 euros

**9) Budget primitif assainissement 2003 :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de budget primitif « assainissement » 2003 qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 126 577 euros
- Investissement : 375 667 euros

**10) Budget primitif « Lotissement Au-dessus de la Côte » 2003 :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de budget primitif « Lotissement Au-dessus de la Côte » 2003 qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 4 752 euros
- Investissement : 3 050 euros

### 11) Budget primitif « Lotissement Le Moulin de Villecharles » 2003 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de budget primitif « Lotissement Le Moulin de Villecharles » 2003 qui s'établit comme suit :

- Fonctionnement « dépenses »: 1 179 euros
- Investissement «- dépenses »: 305 euros

### 12) Fixation des taux d'imposition pour l'année 2003

Le conseil municipal fixe par 20 « pour » et 5 absentions les taux d'imposition et le produit fiscal attendu pour 2003 comme suit :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnels 2003	Taux votés	Produits correspondants
	<i>Euros</i>		<i>Euros</i>
TH	2 985 000.00	7.32 %	218 502.00
FB	3 114 000.00	15.75 %	490 455.00
FNB	66 600.00	33.20 %	22 111.00
TP	10 263 000.00	9.66 %	991 406.00
<b>Total</b>			<b>1 722 474.00</b>

Monsieur LEON dresse un tableau comparatif des taux pratiqués par la Ville en comparaison avec les moyennes nationales et les communes comparables au niveau départemental.

Globalement, les taux pratiqués par Is sur Tille se situent en-dessous des taux pratiqués par les autres communes à l'exception de la Côte Viticole.

Monsieur DESBOIS souligne que durant les périodes de bonne conjoncture économique que nous avons vécues, il aurait fallu augmenter la fiscalité.

Monsieur MAILLOT fait remarquer qu'il est certes facile d'augmenter la fiscalité, mais beaucoup plus difficile de diminuer en période difficile.

Il convient de ne pas avoir trop d'écart de taux avec les communes de la Communauté, ce qui n'est déjà pas évident actuellement.

Par ailleurs, il faut être prudent actuellement, avec les nouvelles dispositions qui vont être prises dans le cadre de la décentralisation et le transfert progressif de compétences à la CO.VA.TI.

Si Is-sur-Tille a compensé complètement le taux de fiscalité voté en 2002 par la CO.VA.TI., ce n'est pas le cas de toutes les communes.

Néanmoins, il faudra financer les nouvelles compétences prises par la CO.VA.TI., et même si les charges des communes diminuent, est-ce que cela va entraîner pour autant une baisse des taux communaux.

### 13) Apurement de l'actif de la caisse des écoles

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'apurer l'actif de la caisse des écoles en sortant les biens non identifiés pour un montant global de 2 934,98 euros.

#### **14) Garantie d'emprunt à la S.A. D'H.L.M. « Le Foyer Dijonnais »**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder sa garantie à hauteur de 40 % soit 1 680 000 euros (un million six cent quatre vingt mille euros) sous la forme d'un cautionnement personnel et solidaire à la SA HLM LE FOYER DIJONNAIS, pour le prêt destiné à l'acquisition de 169 logements collectifs sis à « Le Petit Bois » à Is sur Tille

#### **15) Travaux de voirie – Programme 2003 – Marché de maîtrise d'œuvre**

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, de confier la maîtrise d'œuvre à la D.D.E. pour les travaux de voirie 2003 et autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits pour cette opération et notamment la signature d'avenant dans l'hypothèse ou celui-ci n'entraîne pas d'augmentation

#### **16) Extension de la zone industrielle : Alimentation basse tension Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier au SICECO la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de l'opération d'alimentation Basse Tension de la Z.I. (extension).

#### **17) Aide à la rénovation de façades**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le dossier de procédure d'attribution et arrête le montant de l'aide communale pour la rénovation des façades limité à 30 % de la dépense engagée par le propriétaire avec un maximum plafond de 775 euros et un plancher de 155 euros (aide limitée à une fois tous les 15 ans).

#### **18) Salle des Capucins – Création d'une laverie par extension de la cuisine – demande de subvention au Conseil Général**

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le projet présenté, décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, sollicite l'aide du Conseil Général de la Côte d'Or, sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution de la subvention, autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces à caractère administratif technique et financier relatives à cette opération.

#### **19) Salle des Capucins – Installation de limiteurs de nuisances sonores – demande de subvention.**

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le projet présenté, décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, sollicite l'aide de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Côte d'Or « Santé Environnement », sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution de la subvention, autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces à caractère administratif, technique et financier relatives à cette opération.

## **20) Modification du temps de travail d'un agent d'entretien**

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, que la quotité du temps de travail de l'agent d'entretien à l'école maternelle Matisse passera de 80 % (28 h) au lieu de 86 % (30 h) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2003

## **21) Travaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable – Programme 2003 – Marché de maîtrise d'œuvre**

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable - programme 2003 et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits pour cette opération et notamment la signature d'avenant dans l'hypothèse où celui-ci n'entraîne pas d'augmentation.

## **22) Fonds de livres en dépôt longue durée demande d'aide**

Le Conseil municipal sollicite, à l'unanimité, l'aide du Conseil Général de la Côte d'Or dans le cadre du « fonds de livres en dépôt longue durée ».

### **Questions diverses :**

A propos de la rubrique « Parole d'élus » dans Is Ci et Là :

Monsieur CONSTANT déplore les propos tenus qui mettent personnellement en cause les élus.

Monsieur MAILLOT et LEON regrettent le « ton » polémique qui s'est installé dans cette rubrique, et estiment que l'on ne peut pas laisser dire que la gestion est faite au mépris des règles de droit, alors que toute l'action se déroule dans le plus parfaite transparence et honnêteté. Il sera systématiquement répondu à ce type « d'attaque » injustifiée.

Le Maire

Michel MAILLOT